

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-13-chem | Les Nus-pieds. ItemFloquet, Amable. Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Les projets de châtement et leur modifications](#)

## **Floquet, Amable. Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Les projets de châtement et leur modifications**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0636

SourceBoite\_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

les projets de châtiment et leur  
modification.

- D. I. les projets, seigneur vultu
- lui parler au Parlement (1373/4), de la cour de  
Aide, trésoriers, ecclésiastiques (1374) de D. I.  
avec nouvelles idées
- lui parler ~~en secret~~ la suite de la part de la lettre  
me Roi à ceux de la cour. Ce qui de lui.
- causer le corps de la ville; le miser <sup>à</sup> milieu octobre;  
deniers, réunir le tout en domaniaux du roi.
- Puis de autres memoires, que lui font venir, seigneur  
lui remontrer
  - que les dépenses ordinaires de la ville (entretien  
et police) doivent être couverts. "La cour de la  
ville"
  - que il y a des redevances à des personnes  
si bien qu'il faut permettre à la ville d'utiliser  
au - par provision, sa recette.
  - si on ~~se~~ supprime les <sup>mont</sup> ~~mont~~ <sup>MSS</sup> ~~mont~~ (de la ville), le  
~~droit~~ roi ne pourra à leur le droit; le monter  
y parait, ou ne pourra à vendre les marchandises  
"et surtout, <sup>mont</sup> ~~mont~~ <sup>MSS</sup> ~~mont~~ de argent même": "c'est la  
richesse de la France que de crever le ~~mont~~ <sup>mont</sup> ~~mont~~ <sup>MSS</sup> ~~mont~~"
  - en fait l'arrêt du conseil de 14 Janvier

meurt que le boire sur ce, et que le marchand  
se demande si il y a moyen de droit (appelant Art) =

384.389.